



BY ABILWAYS

FORMATIONS COURTES

PERFECTIONNEMENT



Ref. : RS8960088

Durée :  
0,5 jour - 4 heures

Tarif :  
Salarié - Entreprise : 1080  
€ HT

# CERTIFICATION - CONTRÔLE DE GESTION

## Piloter le contrôle de gestion

Le contrôle de gestion est la fonction qui conçoit et qui met en place les outils d'aide à la décision et de pilotage dans les entreprises industrielles et de services, dans les administrations et dans les associations. L'entrée dans la fonction ou l'approfondissement de la maîtrise de la fonction peuvent être facilités par une démarche appropriée. La certification permet à ses bénéficiaires de s'approprier des outils et techniques éprouvés. L'objectif est de répondre aux objectifs opérationnels du poste sans perdre de vue l'aspect humain qui fait sa réelle valeur.

Certification Piloter le contrôle de gestion enregistrée au Répertoire spécifique sous le n° 1169

[Lien vers le répertoire spécifique](#)

### OBJECTIFS

Certifier les compétences visées par la certification

### POUR QUI ?

Contrôleurs de gestion accédant à la fonction  
Responsables comptables ou responsables financiers en charge de la mise en place d'un contrôle de gestion

Toute personne envisageant une évolution ou une reconversion vers cette fonction, amenée à maîtriser ou à développer les méthodes du contrôle de gestion et souhaitant mieux appréhender le périmètre de ses missions et la bonne démarche de la fonction

### PRÉREQUIS

Pour suivre cette certification, il est demandé aux participants d'avoir soit :

- un niveau Bac +2/+3 (BTS/DUT de comptabilité-gestion ou DCG = Diplôme de comptabilité et de Gestion) ;
- ou un niveau Bac et 3 ans d'expériences professionnelles dans une fonction de comptabilité ou de gestion.

### PROGRAMME

Certification Piloter le contrôle de gestion

Tous les candidats convoqués pour se présenter à la certification reçoivent une convocation 4 semaines avant le début des épreuves. Celle-ci est adressée par courriel avec demande d'accusé de réception par le responsable de l'organisation et de la gestion des épreuves.

La convocation comporte les éléments suivants :

- date, heure et durée des épreuves
- règlement d'examen et les modalités applicables en cas d'échec à la session.

La convocation précise que les candidats doivent justifier de leur convocation et de leur identité avant le début des épreuves.

La certification fait l'objet d'un suivi des participants et des notes reçues aux épreuves.

La note finale des épreuves est calculée sur 20 et la réussite à la certification est acquise si la note finale est égale ou supérieure à 10 après délibération du jury de certification.

